**FAQ**

**Qu’est-ce que le suivi des contacts ?**

Le suivi des contacts est une méthode permettant d’identifier les personnes qui ont été en contact avec un porteur, confirmé ou très probable, du Covid-19. Pour dépister rapidement ces personnes, il est utile de les informer qu’elles sont elles-mêmes potentiellement porteuses du virus et de leur donner les conseils adaptés. La méthode du suivi des contacts n’est pas nouvelle. Elle est utilisée mondialement pour limiter la propagation de certaines maladies comme la rougeole ou la méningite. En Belgique, le suivi des contacts est réalisé en collaboration entre [l’AVIQ pour la Wallonie](https://www.wallonie.be/fr/actualites/coronavirus-covid-19-ce-quil-faut-savoir), [les services du Collège réuni (COCOM) pour Bruxelles](https://www.ccc-ggc.brussels/nl/news/covid-19-coronavirus-0), [la VAZG pour la Flandre](https://www.zorg-en-gezondheid.be/covid-19) et [le Ministère de la Communauté Germanophone](https://www.ostbelgienlive.be/desktopdefault.aspx/tabid-6711/).

**Pourquoi faisons-nous maintenant un suivi des contacts ?**

Le suivi des contacts n’est réalisable et utile que lorsque le nombre de contaminations est limité. Pendant le pic, le nombre de contaminations était tel qu’il était impossible de contacter chaque personne malade pour lui demander avec qui elle avait été en contact. En cette phase de l’épidémie, cette méthode contribuera à identifier à temps une résurgence de la circulation du virus et de la freiner.

**Suis-je obligé de contribuer au suivi des contacts ?**

Votre contribution peut aider les autres et vous aider vous-même. Grâce à votre aide, d’autres personnes pourront être informées et conseillées à temps. Plus nous identifierons de contacts, plus nous pourrons diminuer le risque d’une nouvelle vague de contamination. De cette manière, nous éviterons ensemble de devoir appliquer de nouvelles mesures renforcées. Votre contribution n’est donc pas obligatoire mais constitue un acte de solidarité et de citoyenneté.

**Quels contacts seront suivis ?**

Si vous êtes vous-même malade, il est important de connaître les contacts que vous avez eu dans les deux jours précédant vos premiers symptômes et jusqu’au moment où vous avez commencé votre isolation.

**Mes données sont-elles suffisamment protégées pendant le suivi des contacts ?**

Oui, nous traiterons vos informations de manière totalement confidentielle.

* L’information que vous transmettez ne sera utilisée que pour transmettre les conseils adaptés à vos personnes de contact. Cela vous permet de contribuer à freiner la propagation du virus.
* Seul le service compétent aura accès à votre liste de contacts. Ni votre travail, ni votre famille, ni la police, ni d’autres autorités publiques ne pourront la consulter.
* Si vous avez le Covid-19 et que vous séjournez ou êtes régulièrement en contact avec une communauté telle qu’une maison de repos ou de soins, une institution pour les personnes souffrant d’un handicap, une école,… le médecin de référence sera contacté. B
* Les personnes de votre liste de contact ne seront pas informées de votre nom lorsqu’elles seront appelées. Vous resterez **anonyme**.
* Le collaborateur qui appellera les personnes de votre liste de contact est tenu au secret professionnel et vos données sont conservées dans une **base de données et sécurisée**.
* Les informations que vous transmettez ne seront pas utilisées pour vérifier que vous respectez bien les mesures. Elles ne sont pas partagées avec la police, la Justice ou un autre service de contrôle.

**Comment les autorités sont-elles informées ?**

Si vous êtes malade, prenez contact avec votre médecin généraliste. S’il suspecte que vous êtes contaminé, il vous prescrira un test et vos données seront automatiquement envoyées vers la base de données sécurisée. Le contact center ne sera notifié que si le résultat de votre test est positif. Dans des circonstances exceptionnelles, votre médecin pourra transmettre vos données immédiatement au contact center pour que le suivi des contacts puisse débuter plus rapidement. Cela ne concerne que les cas Covid-19 très suspects. Votre médecin généraliste vous communiquera les résultats de votre test, qu’ils soient positifs ou négatifs.

**Quand le suivi des contacts commence-t-il ?**

Lorsque vous contactez votre médecin, celui-ci vous fait faire un test de dépistage. Vous vous isolez immédiatement à la maison. Si le médecin pense que votre contamination au Covid-19 est très probable, il avertit immédiatement le contact center et le suivi des contacts débute. Si le médecin pense que votre contamination est possible, il attend le résultat du test pour notifier le contact center. Si le résultat est positif, vous et vos contacts recevrez un appel ou une visite d’un collaborateur des autorités et le suivi des contacts débutera. Si le résultat est négatif, il n’y aura pas de suivi des contacts, à moins que votre médecin, sur base de son examen de votre condition, ne craignent que le résultat du test ne soit erroné. Votre médecin généraliste peut donc décider d’initier un suivi des contacts.

**Et si je ne peux pas citer tout le monde ?**

C’est normal, lors du suivi des contacts, de ne pas être capable de citer tout le monde. Essayez de nommer le plus possible de contacts pour qu’ils puissent recevoir les conseils adéquats.

Il reste de la plus haute importance de suivre les gestes de précaution de base:

* Restez à la maison si vous vous sentez malade
* Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement
* Gardez une distance d’1,5 mètre avec les autres personnes
* Limitez vos contacts physiques. Communiquez avec votre famille et vos amis via une application en ligne.

**Puis-je aller travailler si j’ai été en contact avec un patient Covid-19 ?**

Vous avez eu un contact à haut risque si votre contact était prolongé et rapproché, par exemple, avec un collègue qui est assis près de vous au bureau. Si c’est le cas, vous devez vous isoler à domicile pendant 14 jours. Vous ne pouvez donc pas aller travailler pendant cette période. Si cela est possible, vous pouvez télétravailler. Si ce n’est pas possible, vous devez informer votre employeur de votre absence. Si vous travaillez dans un secteur essentiel (par exemple, en tant qu’infirmier(e)), il peut vous être demandé exceptionnellement d’aller travailler si c’est nécessaire pour garantir la continuité des soins. Si cela arrive, des conditions strictes devront être respectées, dont votre employeur devra vous informer.

Vous avez eu un contact à bas risque si votre contact était très bref, par exemple, avec un collègue assis loin de vous au bureau. Dans ce cas, vous ne devez pas vous isoler mais vous devez suivre les gestes de précaution de base de manière encore plus stricte. Il est préférable que vous travailliez depuis votre domicile. Si ce n’est pas possible, vous pouvez aller travailler mais en couvrant votre nez et votre bouche, par exemple avec un masque.

**Serai-je testé si j’ai eu des contacts avec quelqu’un qui est maintenant malade ?**

Si vous avez eu un contact à bas risque et que vous ne présentez pas de symptômes, vous ne serez pas testé. Si vous présentez des symptômes, appelez votre médecin généraliste, qui déterminera si un test est nécessaire.

Si vous avez eu un contact professionnel à haut risque et que vous avez de nombreux contacts avec des personnes à risques (par exemple: avec des personnes de plus de 65 ans), vous serez testé après vos 14 jours d’isolation à la maison. Si vous avez des symptômes, appelez votre médecin généraliste. Il déterminera s’il est nécessaire que vous passiez un test de laboratoire.

**J’ai un contact avec une personne qui a eu un contact à haut risque. Suis-je moi-même une personne qui a eu un contact à haut risque ?**

Non, vous êtes une personne qui a eu un contact à haut risque si vous avez-vous-même eu un contact avec quelqu’un qui est malade.

**Que dois-je faire si je suis en isolation à domicile parce que je suis moi-même malade ?**

* Appelez votre médecin généraliste. Il ou elle vous donnera les conseils adéquats en vous demandera votre numéro de téléphone.
* Restez à la maison minimum 7 jours. Si vos symptômes durent plus longtemps, restez à la maison plus longtemps.
* Ne quittez pas votre maison. Cela veut dire que vous ne pouvez pas faire les courses ni aller vous promener. Vous pouvez vous faire livrer vos courses ou demander à quelqu’un de votre entourage de les faire pour vous. Vous pouvez aller dans votre jardin ou sur votre terrasse et relever votre boite aux lettres.
* Evitez tout contact avec une personne à risques.
* Isolez-vous au maximum des personnes qui vivent sous le même toit que vous. Dormez et mangez séparément.
* Aérez régulièrement l’espace dans lequel vous séjournez.

**Que dois-je faire si je suis en isolation à domicile parce que j’ai eu un contact à haut risque ?**

* Restez 14 jours à la maison.
* Vous pouvez quitter votre logement pour des achats essentiels, comme l’alimentation ou les médicaments. Vous devez porter un masque buccal et éviter les contacts avec les autres. Vous ne pouvez pas recevoir de visites à votre domicile.
* Portez un masque (consultez nos conseils sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/>)
* Appelez votre médecin généraliste dès que vous présentez des symptômes, si cela arrive.
* Les prestataires de soins peuvent aller travailler si c’est nécessaire mais ils doivent porter le matériel de protection adapté. Dans ce cas, des conditions strictes devront être respectées, que votre employeur vous communiquera.